



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Mouvements antiracistes

Question écrite n° 520

Texte de la question

M Gilbert Gantier demande à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement s'il est exact que le « concert des Potes » organisé par SOS Racisme le 18 juin à Vincennes a été subventionné au niveau de 500 000 francs par le ministère des affaires sociales, ce qui, ajouté à la participation de 800 000 francs du ministère des P et T et à celle de 1 000 000 de francs du ministère de la culture, représenterait une subvention globale pour le Gouvernement d'un montant de 2 300 000 francs. Il lui demande si ces informations sont exactes et, si tel est le cas, de lui donner des précisions sur cette subvention.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale a effectivement accordé en juin 1988 une subvention de 500 000 F à SOS Racisme. Cette aide financière avait pour objectif de participer à l'organisation de trois concerts simultanés à Paris, New-York et Dakar qui ont eu lieu le 18 juin 1988. Cette manifestation se voulait une démonstration de solidarité, de lutte contre le racisme et les discriminations et s'inscrivait dans le cadre de l'action générale menée dans notre pays contre toutes les exclusions.

Données clés

Auteur : [M. Gantier Gilbert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 520

Rubrique : Racisme

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2179